

10 mai 2004

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfecture de l'Hérault

n° 2004 K

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des Maires

Spécial

SOMMAIRE

EMPLOI

Avis de recrutement au titre de l'année 2003 d'agents des services techniques des services déconcentrés
du Trésor..... 2

SUPPLEANCE

Désignation de **M. Alain KOEGLER**, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de
Béziers pour assurer la suppléance de M. le Préfet de l'Hérault le vendredi 14 mai 2004..... 5

EMPLOI**Avis de recrutement au titre de l'année 2003 d'agents des services techniques des services déconcentrés du Trésor**

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Direction Générale de la Comptabilité Publique

Département de L'Hérault

Département de L'Hérault

AVIS

DE RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2003

d'agents des services techniques des services déconcentrés du Trésor

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 10 avril 2003 est organisé, au titre de l'année 2003, par la Direction Générale de la Comptabilité Publique, le recrutement d'un agent des services techniques des services déconcentrés du Trésor dans le Département de l'Hérault.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Outre les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'Etat (nationalité française, moralité, aptitude physique ...), les candidats doivent être âgés au 1^{er} janvier 2004 de 55 ans au plus.

Cette limite d'âge est reculée :

- pour tous les candidats, d'un an par enfant ou par personne handicapée à charge ou par enfant élevé pendant neuf ans jusqu'à sa seizième année ;
- pour tous les candidats ayant accompli leurs obligations au regard du service national, pour une période égale à celle passée effectivement dans le service national actif ;
- dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en faveur de certaines catégories de candidats (anciens militaires, personnes n'ayant plus la qualité de travailleurs handicapés, anciens sportifs de haut niveau)

Cette limite d'âge n'est pas opposable aux mères de famille de trois enfants et plus, aux personnes dans l'obligation de travailler (veuves non remariées, femmes divorcées et non remariées, femmes séparées judiciairement, femmes ou hommes célibataires ayant au moins un enfant à charge), aux personnes reconnues travailleurs handicapés par la COTOREP et déclarées aptes aux fonctions postulées, aux sportifs de haut niveau.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à un.

III - NATURE DES FONCTIONS A EXERCER

Service du courrier - Reproduction de documents - Courses diverses - Manutentions - Tâches administratives - Petites réparations (voir fiche de poste en annexe).

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service Ressources Humaines de la Trésorerie Générale de l'Hérault pour constituer leur dossier de candidature.

Adresse : 334, allée Henri II de Montmorency 34954 Montpellier Cedex 2 - Téléphone : 04 67 15 75 03 ou 75 05

Mel : pascale.barry@cp.finances.gouv.fr ou liliane.arfort@cp.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- un curriculum vitae, incluant les formations suivies et les emplois occupés, et précisant leurs durées,
- une lettre de motivation,
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité recto-verso, passeport),
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard du service national (état signalétique et des services militaires, ou attestation d'exemption, ou certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense),
- le cas échéant, le (s) certificats (s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi,
- la photocopie du permis de conduire.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la Trésorerie Générale de l'Hérault est fixée au **lundi 7 juin 2004**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2002 – 121 du 31 janvier 2002 (JO du 1^{er} février 2002).

ANNEXE A L'AVIS DE RECRUTEMENT**FICHE DE POSTE POUR UN AGENT DES SERVICES GENERAUX DE LA
TRESORERIE GENERALE****1. Service du courrier :**

- Collecte du courrier à la Poste
- Relevé de la boîte aux lettres de la TG
- Tri du courrier et distribution
- Affranchissement du courrier
- Préparation et flashage des sacoches navettes sur micro ordinateur
- Etablissement des documents Chronopost
- Préparation des expéditions de colis (étiquettes) – sur micro ordinateur
- Préparation du courrier TG pour la remise à la Poste
- Commandes des containers, structures et palettes à la Poste
- Manutention de cartons d'imprimés et de listings pour mise à disposition
- Etc...

2. Reproduction de documents :

- Photocopies
- Duplication
- Préparation de dossiers (agrafage et confection de chemises)
- Etc...

3. Courses :

- Collecte de documents
- Distribution de plis
- Livraison ou collecte dans les trésoreries
- Etc...

4. Manutentions diverses :

- Montage et manutention de mobiliers
- Mise en place de salles pour les réunions
- Mesure d'urgence en cas de sinistre (inondation ...)
- Dégagement des accès en cas de neige, salage
- Collecte des comptes de gestion et transport à la Chambre Régionale des Comptes
- Divers travaux d'archivage et de destruction
- Etc...

5. Tâches administratives :

- Suivi sur micro ordinateur des lettres recommandées, des colis et des sacoches
- Flashage des sacoches sur micro ordinateur
- Lecture messagerie pour information du service et des agents
- Participation à des travaux administratifs

SUPPLEANCE

Désignation de M. Alain KOEGLER, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Béziers pour assurer la suppléance de M. le Préfet de l'Hérault le vendredi 14 mai 2004

(Direction des Relations avec les Collectivités Locales)

Arrêté préfectoral n° 2004-I-1084 du 10 mai 2004

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 45 ;
- VU** le décret du 4 juillet 2002 portant nomination de M. Francis IDRAC, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault ;
- VU** le décret du 5 septembre 2002 portant nomination de M. Alain KOEGLER, administrateur civil détaché en qualité des sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Béziers ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du département de Monsieur le Préfet de l'Hérault et de M. Philippe VIGNES, Secrétaire Général de la préfecture le 14 mai 2004 ;

ARRÊTE

Article 1 – M. Alain KOEGLER, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Béziers, est désigné pour assurer la suppléance de M. le Préfet de l'Hérault le vendredi 14 mai 2004.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 10 mai 2004

Le Préfet

Francis IDRAC

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **10 mai 2004**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Philippe Vignes

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Administration Territoriale et des Affaires Juridiques

Directeur de la Publication : M. le Préfet du département de l'Hérault
Numéro d'enregistrement à la commission Paritaire : 1804 AD
Imp. PREFECTURE DE L'HERAULT - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2